

COMITÉ SYNDICAL



Séance du vendredi 16 novembre 2018

Délibération 2018_11_17

Objet : Étude d'organisation de la compétence GEMAPI sur les bassins de Goulaine – Divatte – Haie d'Allot

Le six novembre deux mille dix-huit, à quatorze heures, dans les locaux de Nantes Métropole, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-deux octobre deux mille dix-huit signé par le Président du SYLOA. Le quorum n'étant pas atteint lors de cette séance, le comité syndical est de nouveau convoqué, le seize novembre deux mille dix-huit, à dix heures, dans les locaux du SYLOA, par courrier en date du huit novembre deux mille dix-huit signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents

Monsieur Christian COUTURIER, Monsieur Éric PROVOST, Monsieur Nicolas MARTIN

Étaient excusés

Monsieur Michel BÉLOUIN, Madame Claire TRAMIER, Monsieur Freddy HERVOCHON, Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, Monsieur Jacques ROBERT, Monsieur Bertrand SAGET, Madame Anne LERAY, Monsieur Jean-Charles JUHEL.

Nombre de votants : 3

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas MARTIN

EXPOSÉ DES MOTIFS

- ▶ Vu la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- ▶ Vu la loi NOTRe n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- ▶ Vu la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;
- ▶ Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2015 portant création du syndicat mixte de portage du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'estuaire dénommé Syndicat de la Loire aval (SYLOA) ;
- ▶ Vu les missions du SYLOA définies à l'article 4 de ses statuts et sa compétence optionnelle ;
- ▶ Vu la délibération de Clisson, Sèvre et Maine du 3 juillet 2018 pour l'approbation du portage de l'étude « Gouvernance GEMAPI sur les bassins versants Goulaine et Divatte-Haie d'Allot » par le Syloa et de la participation financière de Clisson Sèvre et Maine Agglo pour le financement de cette étude ;
- ▶ Considérant le courrier de la CC Sèvre et Loire du 19 février 2018 ;

- ▶ Considérant le courrier de Mauges communauté du 18 avril 2018 ;
- ▶ Considérant le courrier de Nantes métropole du 16 mai 2018 ;
- ▶ Considérant la demande du Syndicat de la Divatte de lancer une étude de gouvernance de la compétence GEMAPI sur les bassins versants de Goulaine et Divatte.

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité*

- ✔ **Approuve** le portage de l'étude d'organisation de la compétence GEMAPI sur les sous-bassins de Goulaine - Divatte - Haie d'Allot par le Syndicat Loire aval.
- ✔ **Décide** de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour financer cette étude.
- ✔ **Autorise** le Président à signer tous actes et documents afférents au lancement du marché.

Fait à Nantes, le 16 novembre 2018



Christian COUTURIER
Président du SYLOA